

PROCÈS-VERBAL

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

SOCIÉTÉ : A.D.N SARL au capital de 1 000 € **Siège social :** 39 boulevard Suchet, 75016 Paris **RCS Paris :** 800 900 201 00016

Date : 2 janvier 2026

Heure de début : 11h00

Lieu : 39 boulevard Suchet, 75016 Paris

1. Présence et Quorum

Les associés de la société A.D.N se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire :

- **Monsieur Julien Azoulay**, titulaire de 500 parts sociales (50%).
- **Monsieur David Hertzog Dessites**, titulaire de 500 parts sociales (50%).

Total des parts représentées : 1000 parts (soit 100% du capital social).

L'assemblée est présidée par Monsieur Julien Azoulay, en sa qualité de Gérant. Le Président constate que l'assemblée a été régulièrement convoquée et qu'elle peut valablement délibérer, l'ensemble des associés étant présent.

2. Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la société.
2. Mise à jour corrélative des statuts.
3. Pouvoirs pour les formalités.
- 4.

3. Délibérations

Première résolution : Modification de l'objet social L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la société à compter de ce jour. La société a désormais pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- La production, la réalisation, la production exécutive et l'édition de contenus publicitaires, audiovisuels, cinématographiques et digitaux sur tous supports (TV, Cinéma, Internet, réseaux sociaux) ;
- La conception et la fabrication intégrale d'œuvres de formats courts, notamment des bandes-annonces, promoreels, spots et contenus promotionnels dédiés à l'industrie du cinéma, de la télévision et des séries ;
- La création de supports visuels, graphiques et publicitaires (notamment affiches et assets digitaux) ;
- Le conseil en stratégie marketing, communication et promotion pour l'industrie du divertissement et des médias ;
- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobiles ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution : Mise à jour des statuts En conséquence de la résolution précédente, l'article relatif à l'objet social dans les statuts de la société sera modifié pour refléter cette nouvelle rédaction.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Pouvoirs pour les formalités L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

4. Clôture

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h45.

Fait à Paris, le 2 janvier 2026.

Signatures des associés :

Julien Azoulay (*Bon pour accord*)



David Hertzog Dessites (*Bon pour accord*)

